

# LA FORMATION DES USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

*Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera aujourd'hui.  
Si tu lui apprends à pêcher, il mangera toute sa vie.  
(Proverbe multiculturel)*

Généralement sans contact direct avec le public, les bibliothèques départementales<sup>1</sup> sont actuellement très impliquées dans la formation de leurs usagers, puisque 88 sur 96 déclarent s'y adonner. La formation, qui ne faisait pas partie de leurs missions initiales, telles que définies en 1945, s'est progressivement imposée au cours des années 1980, au fur et à mesure que les bibliothèques départementales de prêt (BDP) ont cessé de ravitailler les campagnes en livres pour constituer un vrai réseau de bibliothèques publiques en milieu rural et péri-urbain.

## Qui sont les usagers ?

Avant de parler de la formation des usagers des bibliothèques départementales, il convient tout d'abord de savoir qui sont ces usagers.

Sauf exception, les BDP ne sont pas directement ouvertes au public. Leurs bibliobus sont principalement utilisés pour déposer des livres dans

les bibliothèques du réseau et ne font généralement pas de prêt direct, à la différence des bibliobus urbains. Certains se sont même demandés, si, dans ces circonstances, les BDP étaient encore des bibliothèques. Leurs homologues québécoises, dont le mode de fonctionnement est assez proche, ont d'ailleurs abandonné au début des années 1990 l'expression « bibliothèque centrale de prêt » pour celle de « centre régional de services aux bibliothèques publiques ». De ce fait, les théoriciens des BDP appellent « un lecteur final » ce que tout un chacun appelle tout simplement « un lecteur ».

Il existe cependant dans certaines BDP deux types d'activités directement en contact avec le lecteur final : le bibliobus de prêt direct et les annexes ouvertes au public.

Les bibliobus de prêt direct sont en nette régression depuis une vingtaine d'années. En 1998, ils ne représentent une part importante de l'activité que dans cinq BDP sur 96. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de formation des usagers des bibliobus.

Les annexes ouvertes au public, faisant fonction de bibliothèque municipale ou intercommunale, sont assez rares, bien que leur nombre soit en légère progression. La problématique de la formation du public

ALAIN CARACO

**Bibliothèque  
départementale  
de la Savoie**

mél : acaraco@cg73.fr

1. Suivant l'époque et le contexte de référence, on emploiera dans cet article les expressions ci-après, que le lecteur doit tenir pour équivalentes : bibliothèque centrale de prêt (BCP), bibliothèque départementale de prêt (BDP), bibliothèque départementale.

s'apparente largement à celle des bibliothèques municipales.

Cet article s'intéressera donc à la formation des usagers directs des BDP, c'est-à-dire les responsables des bibliothèques et relais de lecture, connus, suivant les lieux et les époques, sous le nom de dépositaires ou de correspondants. Ces usagers d'un genre un peu particulier sont généralement des bénévoles. Ils pourraient de ce fait être facilement comparés avec le grand public. Mais ils sont aussi les agents du service public. De ce fait, la formation qui leur est dispensée par les BDP est sans aucun doute une formation professionnelle.

### Une vocation tardive

Les bibliothèques centrales de prêt (BCP) ont été créées par l'ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945. L'exposé des motifs parle de « *ravitaillement* » des communes en livres, terme fortement évocateur à l'époque :

« L'entretien d'une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes, notamment de celles dont la population municipale est inférieure à 15 000 habitants. Il est nécessaire que l'État vienne en aide à ces communes. Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il fallait préférer un dépôt temporaire et renouvelable de livres. Ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus ».

Il n'est en revanche nullement fait allusion à un quelconque rôle de formation. Il faut attendre le passage à la tutelle du ministère de la Culture, en 1976, pour que la formation entre dans les missions des bibliothèques départementales. C'est la circulaire DL 6 n° 1705, du 17 juillet 1978, signée Jean-Claude Groshens, qui la formalise la première :

« Dans les communes qui bénéficient d'un dépôt public, il serait souhaitable que des contacts soient établis progressivement avec les maires – en

commençant par ceux qui ont marqué le plus d'intérêt pour la lecture publique – afin de leur proposer, si cette démarche vous apparaît opportune, un engagement réciproque entre la commune et la bibliothèque centrale de prêt sous forme d'un échange de lettres, visant à transformer progressivement le dépôt en "relais-bibliothèque".

**IL FAUT ATTENDRE  
LE PASSAGE  
À LA TUTELLE  
DU MINISTÈRE  
DE LA CULTURE,  
EN 1976,  
POUR QUE  
LA FORMATION  
ENTRE  
DANS LES MISSIONS  
DES BIBLIOTHÈQUES  
DÉPARTEMENTALES**

« L'engagement de la commune pourrait porter, à titre indicatif, sur les points suivants :

« – accepter que le responsable « dépositaire » reçoive une formation élémentaire pour la gestion du dépôt. [...]

« De son côté, la bibliothèque centrale de prêt s'engagerait :

« – à conseiller et, si possible, à former la personne responsable du dépôt. [...]

« Des initiatives heureuses ont été prises, comme des rencontres de dépositaires. Ces réunions sont des plus nécessaires, car elles permettent à ces personnes de se connaître entre elles, d'être informées des objectifs de la bibliothèque et de la progression de la lecture dans le départe-

ment, d'exposer leurs problèmes et de rechercher collectivement les solutions appropriées. Des sessions de formation ont déjà été organisées. Il est souhaitable de les multiplier et de renforcer ainsi les liens du personnel de la bibliothèque avec les représentants de ces relais locaux. Visites collectives ou rencontres amicales sont également toujours bénéfiques.

[...]

« Un des principaux intérêts des dépôts est que, sous l'impulsion même de la bibliothèque centrale de prêt, ils se transforment en bibliothèques municipales dès que les communes sont assez importantes pour se doter de tels services. Le public dispose alors d'un local, de collections et d'un personnel qui lui assurent un meilleur service (*On considère que le relais-bibliothèque peut être appelé bibliothèque municipale, non seulement lorsque la commune dispose d'un fonds propre, mais aussi lorsque la bibliothèque bénéficie de crédits annuels d'acquisition, d'un local qui lui soit exclusivement réservé et, bien entendu, lorsque son responsable justifie d'une formation même élémentaire*). La bibliothèque centrale de prêt elle-même améliore son action en s'appuyant sur un relais plus efficace ».

La circulaire DLL 6 n° 85-47, du 1<sup>er</sup> août 1985, signée par Jean Gattégno, présente les dernières volontés de l'État avant la décentralisation des BCP. La formation y passe du statut d'heureuse initiative, vivement encouragée, à celui d'impérieuse obligation :

« Préfiguration d'une bibliothèque municipale lorsque la taille de la commune permet de penser qu'un tel service pourra à terme y être créé, organisation idéale du dépôt dans les autres cas, le relais-bibliothèque :

« – est installé dans un local communal exclusivement réservé à cet usage, meublé de manière adéquate afin de permettre la présentation des livres en libre accès et la consultation sur place ;

« – est ouvert à tous les publics au minimum deux fois par semaine ;

« – est placé sous la responsabilité d'une ou plusieurs personnes salariées ou bénévoles, ayant reçu de la BCP une

formation élémentaire et capables de gérer la bibliothèque et de rendre compte de son activité, notamment par la tenue régulière de statistiques ; « - bénéficie d'un dépôt régulièrement renouvelé dans les conditions énoncées plus haut, ainsi que d'un dépôt permanent ; « - fonctionne selon un règlement approuvé par le Conseil municipal ». Il n'y a plus, depuis la décentralisation des BCP, au 1<sup>er</sup> janvier 1986, de définition nationale de leurs missions. Mais la formation semble maintenant une évidence pour tous. D'une part, les chiffres du *Guide des BDP*<sup>2</sup> parlent d'eux-mêmes. Sur 96 établissements, 45 déclaraient faire de la formation dans l'édition 1991 et 88 dans l'édition 1998. D'autre part, en l'absence

## **LA FORMATION PROFESSIONNELLE EST UN DROIT ET UN DEVOIR DU BIBLIOTHÉCAIRE VOLONTAIRE**

de texte législatif ou réglementaire, les chartes du Conseil supérieur des bibliothèques (CSB), qui tiennent lieu de code de bonne conduite, mentionnent systématiquement cette mission. La Charte des bibliothèques, adoptée par le CSB le 7 novembre 1991, indique :

*« Le département doit assurer le développement et la conservation des collections dont il est propriétaire ou dont il a l'usage et leur accès au public dans le cadre d'un service départemental de la lecture publique et par la desserte des communes de moins de dix mille habitants. Le service départemental favorise la création et le développement de bibliothèques*

*municipales ou intercommunales, notamment par des actions de formation, de conseil et d'assistance technique »* (Article 25 : rôle des départements).

La Charte du bibliothécaire volontaire auprès des bibliothèques départementales de prêt, adoptée en 1992, proclame également :

*« La formation professionnelle est un droit et un devoir du bibliothécaire volontaire. Des formations doivent être proposées sous les formes les plus appropriées au bibliothécaire volontaire, qui a soin de parfaire sa nécessaire formation initiale par une formation continue »* (Article 4).

La prise en compte tardive de la formation explique peut-être pourquoi, dans de nombreux départements, cette activité relève budgétairement d'une association des amis et non directement de la BDP. Cette distinction est d'autant plus artificielle que, si les crédits de paiement des formateurs sont inscrits au budget de l'association, le personnel chargé de les mettre en œuvre est généralement celui de la BDP.

### **Les pratiques**

Il semble qu'on puisse prendre l'année 1982, année de création des dix-sept dernières BCP par le ministère de la Culture, comme date de l'entrée « en masse » des BCP dans le monde de la formation. En l'absence d'instructions ou même de simples recommandations nationales, les établissements ont pu opter pour plusieurs politiques.

### **La formation ABF**

La formation ABF, nom commun du cycle organisé par les établissements sous l'égide de l'Association des bibliothécaires français, était le choix le plus légitimiste. Bien que le diplôme n'ait été reconnu par le ministère du Travail qu'à partir de 1993, il permettait de faire des bénévoles de « vrais » bibliothécaires, rompus aux techniques du catalogage, de l'indexation et de la bibliographie et dont la formation est sanctionnée par un examen natio-

nal, organisé sur le modèle du baccalauréat.

La plus ancienne source disponible, à savoir le *Guide des BCP 1990*, indique que dix-sept BCP organisaient cette formation à l'époque. L'homologation du diplôme a conduit à harmoniser les contenus et le volume horaire annuel entre les différents centres. De 60 à 180 heures annuelles, on est passé à un horaire moyen de 120 à 150 heures par an auxquelles s'ajoute un volume équivalent d'heures de stage et de travail personnel en bibliothèque. Aux matières traditionnelles, toujours très importantes pour l'examen, se sont ajoutées la connaissance des publics et des nouveaux médias, l'animation et l'informatique documentaire. Le nombre de BDP qui organisent une formation ABF est en hausse régulière : vingt-trois établissements en 1997, sachant que plusieurs d'entre eux ne font pas partie des dix-sept de 1990.

### **Les stages Olivre**

Les stages Olivre ont été créés en réaction à la formation ABF, jugée inadaptée par les BDP des Alpes du Nord. Il s'agissait, dans un volume horaire comparable à la formation ABF du milieu des années 1980, soit environ 80 heures, de délivrer une formation, et non un enseignement scolaire, dans laquelle on apprendrait plus à intégrer la bibliothèque dans la vie communale et à inviter un écrivain qu'à connaître les ouvrages de référence et les subtilités du catalogue.

Organisée par une association d'éducation populaire dauphinoise, le CEFREP, aujourd'hui disparue, les cycles Olivre étaient pratiqués par sept BDP, dont trois en Rhône-Alpes, selon le *Guide des BDP 1990*. Ce type de formation a disparu avec le CEFREP. Il est, en revanche, à la source de l'apparition de cycles de formation dits de « base », de deux à dix jours, en vigueur dans un nombre important de BDP. Il n'existe malheureusement pas de statistiques sur le sujet, mais on peut estimer qu'au moins un tiers des établissements pratique ainsi. Leur contenu, sans être homogène, est généralement

2. *Guide des BCP*, puis *Guide des BDP*, Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, 1990-.

essentiellement bibliothéconomique, avec un accent important sur la place de la bibliothèque dans la commune et sur la gestion pratique des prêts et des statistiques. Tous prévoient un minimum d'initiation à la cotation et au catalogage. Ce type de formation correspond à un fort besoin dans les réseaux en mutation, dans lesquels, chaque année, de nombreux dépôts traditionnels se transforment en bibliothèque-relais. Plusieurs expériences ont prouvé qu'une fois le réseau structuré, la demande baissait notablement.

### Les journées à thèmes

La troisième famille de formations est celle des journées à thèmes. Certaines BDP s'en sont contentées, car elles demandaient moins de moyens que l'organisation de cycles complets. D'autres les ont mises en place en plus d'une formation ABF ou Olivre. L'objectif peut être de faire venir les bénévoles pas assez motivés pour s'engager dans une formation plus lourde autant que de donner aux anciens stagiaires une occasion de se ressourcer.

L'inventaire des thèmes est vaste. On pourra citer, parmi les grands classiques, mais sans jamais atteindre l'exhaustivité : le conte, les différents genres littéraires et musicaux, l'approfondissement du catalogage et de l'indexation, l'équipement et la réparation des livres, l'animation, l'informatique de gestion et, plus récemment, les cédéroms et Internet.

### Les actions courtes

Enfin, la quatrième famille procède autant de la formation que de l'animation du réseau. Elle comprend des actions courtes (une demi-journée à deux jours maximum), qui ont toujours lieu sur le terrain, et qui ne concernent qu'une seule bibliothèque ou les bibliothèques d'un petit secteur géographique déterminé.

Ces formations sont toujours animées par le personnel de la BDP. Elles peuvent avoir lieu lors de la création de la bibliothèque communale, lors du renouvellement d'une partie

importante de son équipe, ou périodiquement, pour faire le point sur le fonctionnement et répondre aux questions courantes. Les premières initiatives dans ce domaine, au milieu des années 1980, semblent être les rencontres de secteur, en Saône-et-Loire et les services d'aide bibliothéconomique d'urgence (SABU), dans la Drôme.

Ces quatre familles de formation coexistent généralement dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la bibliothèque départementale de la Savoie a-t-elle commencé, à la fin des années 1980, par sous-traiter des

**POUR LES SUJETS  
PLUS POINTUS,  
ON FAIT APPEL  
À DES PERSONNES  
RESSOURCES,  
EN BDP,  
EN BIBLIOTHÈQUES  
MUNICIPALES,  
VOIRE  
À DES LIBRAIRES,  
DES ÉDITEURS  
OU DES AUTEURS**

stages Olivre au CEFREP. Elle les a ensuite complétés par des journées à thème, dont l'organisation était confiée à une bibliothécaire libérale. Le besoin d'une formation plus complète s'étant fait sentir, notamment pour les bénévoles les plus impliqués et les salariés des bibliothèques de taille moyenne, la bibliothèque est devenue le siège d'un centre de formation ABF à partir de 1992. Puis une bibliothécaire a été recrutée, chargée de la direction d'une annexe et de la coordination transversale des actions

de formation. Parallèlement, la demande pour les stages de base (ex-Olivre) s'est progressivement tarie et il a fallu inventer les mini-stages de base, formations beaucoup plus courtes et géographiquement plus proches de leurs destinataires. Actuellement, l'offre se compose donc de la formation ABF de journées à thème et de mini-stages de terrain.

### Les formateurs

La conception et la coordination du plan de formation sont le plus souvent confiées à un adjoint au directeur, généralement un bibliothécaire ou un conservateur. Dans les petits établissements, il arrive que ce soit le directeur qui s'en charge. Parfois, ce travail est délégué à une bibliothécaire libérale. Ce nouveau métier est apparu à la fin des années 1980, et une demi-douzaine de personnes l'exerce actuellement, largement portées par le marché de la formation des correspondants des BDP.

Les formateurs viennent de trois univers. Le personnel de la BDP, notamment les cadres et les assistants qualifiés, est généralement largement sollicité. Il s'agit à la fois d'un souci d'économie et de dynamisation du réseau.

Pour les sujets plus pointus, on fait généralement appel à des personnes ressources, en BDP, en bibliothèques municipales (BM), voire à des libraires, des éditeurs ou des auteurs. Chacun a, dans son entourage, un collègue spécialiste de l'informatique, de la bande dessinée ou du raï et le téléphone est largement utilisé pour échanger les bonnes adresses. L'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP) envisage, à ce propos, de mettre en ligne une banque de ressources sur son site Internet.

### La documentation

La formation génère automatiquement l'apparition de nouveaux documents. Tout d'abord, il faut faire connaître l'offre. Les programmes prennent des formes variées d'un

département à l'autre : simples feuilles volantes sans effort de mise en pages, numéros spéciaux du bulletin de liaison, programmes annuels ou semestriels, à l'impression parfois très soignée, voire luxueuse quand on compare son coût à celui des stages qu'ils sont censés promouvoir. Quelques bibliothèques départementales commencent à faire connaître leur offre de formation sur leurs sites Internet<sup>3</sup>. Il y a peu de risques à prédire que ce mode de communication est promis à un grand avenir.

Ensuite, il s'agit de laisser des traces écrites du savoir-faire enseigné. Là encore, la diversité des pratiques est grande. Cela va d'un enseignement entièrement oral à un manuel réalisé sur mesure, en passant par des feuilles volantes écrites au cas par cas ou à une collection de fiches thématiques plus ou moins organisée. En Savoie, un *Manuel du correspondant* a ainsi succédé à une série de fiches sans cohérence entre elles. Il a depuis été remplacé par un manuel en sept fascicules, formant une série cohérente. Chaque fascicule, suivant que son contenu est général (bibliothéconomie, cotation) ou spécialisé (informatique, documents sonores) peut

ainsi être distribué au moment où les stagiaires en ont besoin et réactualisé en temps opportun.

Les manuels généraux, comme *Le Métier de bibliothécaire*<sup>4</sup> ont été largement utilisés au début. La publication des *Petites bibliothèques publiques*<sup>5</sup> a prouvé qu'il fallait adapter le manuel au public visé.

### **Un nouveau défi : la société de l'information**

Douze ans après la décentralisation des BDP, il serait illusoire de voir apparaître un modèle national de plan de formation. Tout au plus peut-on dire que la formation ABF reste la référence en matière de cycle long sanctionné par un diplôme. Ce rôle de référence est d'autant plus important qu'il est le seul diplôme professionnel accessible aux bénévoles depuis la disparition du CAFB.

Le nouveau défi qu'ont d'ores et déjà commencé à relever les BDP est sans nul doute l'accompagnement de l'entrée dans la société de l'information. Les bibliothèques sont des organismes de diffusion. Elles ont prospéré avec l'imprimerie qui, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, a donné une croissance exponentielle à la diffusion des idées et des œuvres.

La numérisation des documents et leur circulation par les réseaux interconnectés est une révolution aussi importante que l'a été l'imprimerie en son temps. Le multimédia offre l'avantage d'associer, sur un même écran, tous les médias (texte, son, image fixe et animée) grâce à un codage numérique unique. Internet

peut rendre ces documents simultanément présents en tous les points de la planète. *A fortiori*, les richesses des plus grandes bibliothèques peuvent devenir consultables dans le plus isolé des villages de montagne, à un faible coût.

Il est donc important qu'avec le multimédia, les bibliothèques jouent le même rôle de médiation que dans le domaine du livre, c'est-à-dire faciliter la rencontre entre les œuvres et le public. Elles doivent éviter une nouvelle forme d'illettrisme, la cassure entre les info-riches et les info-pauvres, en aplanissant les obstacles économiques (tout le monde ne pourra pas se payer un ordinateur et un abonnement à Internet) et culturels (il ne suffit pas de disposer d'un accès à Internet, il faut savoir trouver, exploiter et critiquer l'information dont on a besoin).

Il s'agit également de donner au milieu rural toutes ses chances dans la compétition mondiale face à la ville, afin de permettre aux hommes de vivre et de travailler dans un cadre plus humain, moins dense et plus proche de la nature et de prévenir par ce biais les problèmes sociaux des grandes concentrations urbaines, avec le mal être et les coûts qu'ils engendrent.

Les journées d'études 1997 de l'ADBDP étaient consacrées à la formation. Celles de 1998 l'étaient au rôle des BDP dans la société de l'information. Cette succession de thèmes n'est peut-être pas fortuite.

Novembre 1998

3. Par exemple le Val-d'Oise : <http://www.cg95.fr/biblio/bdvo/accueil.htm>, la Savoie : <http://www.savoie-biblio.com> et l'Essonne : <http://194.250.219.149/bde/>

4. Association des bibliothécaires français, *Le métier de bibliothécaire*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1996. Cf. le compte rendu paru dans le *BBF*, 1996, n° 5, p 125-126.

5. Bertrand CALÈGE, *Les petites bibliothèques publiques*, 2<sup>e</sup> éd. rev. et mise à jour, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1996.